

Jean-Michel GAUDIN

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Bordeaux

4 rue de la Belotte - B.P. 218
33506 Libourne cedex

ASSOCIATION ADEFIM AQUITAINE

40 avenue Maryse Bastié

33520 BRUGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018**

ASSOCIATION ADEFIM AQUITAINE

40 avenue Maryse Bastié

33520 BRUGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018**

Aux adhérents de l'association ADEFIM AQUITAINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADEFIM AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Libourne,
le 17 avril 2019

Le commissaire aux comptes



Jean-Michel GAUDIN



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	183 395	111 018	72 377	6,75	88 274	8,47
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles					1 860	0,18
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	183 395	111 018	72 377	6,75	90 134	8,65
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	58 647		58 647	5,47	63 274	6,07
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					82	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 184		12 184	1,14	2 389	0,23
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	914 745		914 745	85,34	878 790	84,30
Charges constatées d'avance	13 961		13 961	1,30	7 846	0,75
TOTAL (II)	999 537		999 537	93,25	952 381	91,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 182 932	111 018	1 071 914	100,00	1 042 515	100,00

(1) Dont droit au bail

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



ADEFIM AQUITAINE
Comptes Annuels au 31/12/2018

PAGE 2

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	810 801	75,64	709 152	68,02
Résultat de l'exercice	26 340	2,46	101 649	9,75
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	837 142	78,10	810 801	77,77
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	37 174	3,47	32 189	3,09
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(II)	37 174	3,47	32 189	3,09
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 906	2,42	27 580	2,65
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	43 315	4,04	42 062	4,03
.Organismes sociaux	110 581	10,32	103 469	9,92
.Etat, impôts sur les bénéfices	96	0,01	92	0,01
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 775	0,91	19 230	1,84
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés	7 926	0,74	7 092	0,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(III)	197 598	18,43	199 525	19,14
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF	1 071 914	100,00	1 042 515	100,00

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes Créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre <u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises											
Production vendue de biens											
Prestations de services	1 386 164		1 386 164	100,00		1 335 771	100,00		50 393		3,77
Montants nets produits d'expl.	1 386 164		1 386 164	100,00		1 335 771	100,00		50 393		3,77
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Cotisations											
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs											
Autres produits			22	0,00		10	0,00		12		120,00
Reprise sur provisions, dépréciations			19	0,00					19		N/S
Transfert de charges			3 534	0,25		4 120	0,31		-586		-14,21
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 576	0,25		4 129	0,31		-553		-13,38
Total des produits d'exploitation (I)			1 389 740	100,25		1 339 900	100,31		49 840		3,72
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés			398	0,03		383	0,03		15		3,92
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			398	0,03		383	0,03		15		3,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion											
Sur opérations en capital											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)											
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 390 138	100,29		1 340 284	100,34		49 854		3,72
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT											
TOTAL GENERAL											
			1 390 138	100,29		1 340 284	100,34		49 854		3,72
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises											
Variations stocks de marchandises											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			17 426	1,26		24 021	1,80		-6 595		-27,45
Services extérieurs			281 740	20,33		277 417	20,77		4 323		1,56
Autres services extérieurs			86 715	6,26		68 113	5,10		18 602		27,31
Impôts, taxes et versements assimilés			6 605	0,48		5 910	0,44		695		11,76
Salaires et traitements			627 165	45,24		559 110	41,86		68 055		12,17
Charges sociales			307 868	22,21		266 578	19,96		41 290		15,49
Autres charges de personnel			3 438	0,25		11 217	0,84		-7 779		-69,34
Subventions accordées par l'association											
Dotations aux amortissements et aux dépréciations											
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			23 372	1,69		21 062	1,58		2 310		10,97
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations											

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 004	0,36	4 656	0,35	348	7,47
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	4	0,00	1	0,00	3	300,00
Total des charges d'exploitation (I)	1 359 337	99,06	1 238 084	92,69	121 253	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	68	0,00			68	N/S
Sur opérations en capital	4 296	0,31			4 296	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			459	0,03	-459	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 364	0,31	459	0,03	3 905	850,76
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	96	0,01	92	0,01	4	4,35
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 363 798	99,39	1 238 634	92,73	125 164	10,11
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	26 340	1,90	101 649	7,61	-75 309	-74,08
TOTAL GENERAL	1 390 138	100,29	1 340 284	100,34	49 854	3,72
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La trésorerie en fin d'année 2018, représente selon les règles établies par l'OPCAIM, un peu plus de 7 fois le budget mensuel de fonctionnement (BMF) de l'association.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	4 ans
Agencements, aménagements, installations	4 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2018 est de 3,23% ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 183 395 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	197 256	11 771	25 632	183 395
Immobilisations financières				
TOTAL	197 256	11 771	25 362	183 395

Amortissements et dépréciations d'actif = 111 018 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	107 122	23 372	19 476	111 018
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	107 122	23 372	19 476	111 018

Etat des créances = 84 792 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	84 792	84 792	
TOTAL	84 792	84 792	

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



Produits à recevoir par postes du bilan = 58 647 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	58 647
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	58 647

Charges constatées d'avance = 13 961 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs et Réserves = 837 142 €

Tableau de variation des fonds associatifs

Mouvements	Début d'exercice	Affectat° du Résultat	Mouvements	Fin d'exercice
Report à nouveau	709 152	101 649		810 801
Résultat comptable de l'exercice	101 649	- 101 649	26 340	26 340
Subventions d'investissements non renouvelable par l'organisme				
Provision réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
Résultat sous contrôle des financeurs				
Legs et donations				
TOTAL	810 801	0	26 340	837 142

Provisions = 37 174 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	32 189	5 004	19	37 174
TOTAL	32 189	5 004	19	37 174

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



Etat des dettes = 197 598 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 906	25 906		
Dettes fiscales & sociales	171 692	171 692		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	197 598	197 598		

Charges à payer par postes du bilan = 84 045 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	10 994
Dettes fiscales & sociales	73 051
Autres dettes	
TOTAL	84 045

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 530
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	4 530

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 58 647 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a établir(418100)	58 647
TOTAL	58 647

Charges constatées d'avance = 13 961 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.d'avance(486000)	13 961
TOTAL	13 961

Charges à payer = 84 045 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourniss.fac.n/parv.abs(408100)	10 994
TOTAL	10 994

Dettes fiscales et sociales	Montant
Per.prov.p/conges payes(428200)	43 315
Prov.p/ch.soc.s/c.payes(438200)	21 810
Format.profes.contin.a payer(448620)	7 926
TOTAL	73 051

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes